



RÈGLEMENT

« OMAHA BEACH TRAIL »

Une manifestation

« OMAHA BEACH OUTDOOR »

Édition 2025

Dimanche 1 Er Juin 2025

Eolia Normandie

Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach

www.eolia-normandie.com omahabeachoutdoor@gmail.com

02.31.22.26.21 / 06.42.57.14.18

Table des matières

Généralités	3
Organisateur	3
Engagement et déontologie écocitoyenne	3
Assurance et responsabilité civile	3
Droit à l'image	3
Cas de force majeure	3
Règles spécifiques	4
Présentation des épreuves et de la logistique de la manifestation	4
Catégorie d'âge des participants	5
Parcours	5
Programme et horaires	5
Conformité médicale	5
Enregistrement et acquittement du droit et des frais d'inscription	6
Limitation des places	6
Droit de participation	6
Ravitaillement et secours	7
Chronométrage	7
Mise « hors course » d'un concurrent	7
Classements et résultats	7

Organisateur

« **OMAHA BEACH TRAIL** » est une manifestation de TRAIL Running liée à l'itinérance de la personne. Elle est organisée par le Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach (communément dénommée « *Eolia Normandie* »), association loi de 1901. Elle regroupe deux épreuves de course à pied de 10 et 20 Km qui se déroulent en mode « compétition » (avec classement et chronométrage). Elle s'insère dans le planning annuel de manifestations sportives de l'association organisatrice dénommé « **OMAHA BEACH OUTDOOR** »

Engagement et déontologie écocitoyenne

L'inscription à « **OMAHA BEACH TRAIL** » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Elle implique le respect de l'environnement et de la nature (règles ad hoc), notamment à l'occasion du passage sur les espaces naturels empruntés lors des différentes épreuves de la manifestation. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment tout concurrent qui ne respecterait pas ledit règlement.

Assurance et responsabilité civile

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Il décline toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Règles spécifiques

Présentation des épreuves et du rétro-planning :

Les deux épreuves d' « **OMAHA BEACH TRAIL** » (10 et 20 km) se déroulent sur le grand site classé d' « Omaha Beach » comprenant la plage, les chemins de jonction et ceux aux alentours , La Vélomaritime et certaines emprises de voies automobiles communales ou départementales (traversées uniquement) .

Les départs des épreuves seront donnés entre le Monument Signal et le Monument des Braves à Saint Laurent sur Mer / Normandie / Calvados (14710)

Les arrivées seront enregistrées face au Poste de Secours de la plage de la commune de Saint-Laurent-sur-Mer / Normandie / Calvados (14710) .

La manifestation 2025 se déroule selon le rétroplanning suivant :

- Au plus tard le 1^{er} mars 2025 : ouverture des formalités d'inscription sur le site internet www.normandiecourseapied.com
- Vendredi 30 mai 2025 à minuit : clôture des formalités d'inscription en ligne avec réception des pièces et des documents sollicités.
- Samedi 31 Mai 2025 de 14 h 00 à 18 h 00 : inscription sur place et retrait des bracelets numérotés à la Base EOLIA NORMANDIE de Saint-Laurent-sur-Mer (11 rue Bernard Anquetil)
- Dimanche 1^{er} Juin 2025 de 07 h 00 à 09 h 00 : Pour tous les inscrits retrait des bracelets numérotés à la Base EOLIA NORMANDIE de Saint-Laurent-sur-Mer (poste de secours / 11 rue Bernard Anquetil).
Aucune inscription ne sera possible ce jour.
- Dimanche 1^{er} Juin 2025 de 09 h 30 à 13 h 00: Déroulement des épreuves et chronométrage.
- Dimanche 1^{er} Juin 2025 à 13 h 00 : Annonce des classements et remise des prix.

Les épreuves sont dénommées comme suit :

- « **OMAHA BEACH TRAIL – 10 Km** »
- « **OMAHA BEACH TRAIL – 20 Km** »

Les distances peuvent varier en fonction des contraintes organisationnelles liées à l'usage des chemins et sentiers empruntés et voies automobiles traversées.

Le rassemblement des participants aura lieu à la Base Eolia Normandie à **Saint-Laurent-sur-Mer** (poste de secours de la plage, 11 Rue Bernard Anquetil) pour le retrait du bracelet numéroté officiel de participation à la manifestation.

- Le rassemblement des participants pour les départs aura lieu « Esplanade des Braves » à Saint Laurent sur Mer . Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des épreuves seront affichées à Saint Laurent sur Mer à la Base Eolia Normandie (11 Rue Bernard Anquetil, près du poste de secours de la Plage).

Aucune épreuve ne se déroule sur les aires territoriales affectées à la Zone de Protection Spéciale (ZPS FR2510099) dite du Bessin Occidental. L'organisateur déclare que la manifestation n'a pas d'incidence sur les espèces animales et végétales évoluant ou poussant dans les aires de pratiques.

Catégorie d'âge des participants

CATEGORIES FFA	TRANCHES D'AGES FFA	DISTANCES
Cadet, Juniors, Masters, Seniors, Espoirs	16 ans et plus	10 Km
Juniors, Masters, Seniors, Espoirs	18 ans et plus	20 Km

Parcours

Les parcours de courses à pied sont conformes aux règlements applicables de la FFA notamment « à la « Réglementation des courses Running 2025 » .

Les parcours sont établis sur la plage d'Omaha Beach, sur des chemins de terre, sur La Vélomaritime® et sur quelques traversées de voies publiques automobiles ou non à revêtement bitumineux ou non représentant moins de 15 % de la surface totale de chaque épreuve. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les tracés des parcours pour quelques raisons que ce soit et cela à tout moment avant ou pendant le déroulé des épreuves.

Tous les départs et arrivées sont donnés et chronométrés face au Monument Les Braves et / ou face au poste de secours de la plage situé à Saint-Laurent-sur-Mer (14710).

Lien web pour visualiser les parcours :

https://www.openrunner.com/route-search?author=eolianormandie14&is_loop=true

Programme et horaires

Les départs auront lieu aux heures suivantes :

- « OMAHA BEACH TRAIL – 20 Km » à 09 h 30
- « OMAHA BEACH TRAIL – 10 Km » à 09 h 45

Un décalage des horaires de départ est possible jusqu'au dernier moment en fonction de la marée et de la hauteur d'eau de la mer afin de permettre le passage des coureurs sur la plage lors des départs notamment.

Conformité médicale

Chaque personne majeure qui souhaite participer à OMAHA BEACH TRAIL doit produire soit un certificat « Parcours Prévention Santé » (obtenable sur le site internet pps.athle.fr) soit une licence fédérale FFA. Les certificats médicaux sont désormais refusés tout comme les autres types de licences (FSGT, ASPTT, UFOLEP notamment).

Chaque personne mineure qui souhaite participer à OMAHA BEACH TRAIL doit produire un document dénommé « questionnaire de santé pour mineur » conforme à au modèle en vigueur consultable sur le site internet <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve sont assurées par l'organisateur conformément aux règlements FFA en vigueur notamment la « réglementation des courses running 2025 » .

Enregistrement et droit d'inscription

L'inscription « en ligne » est la procédure principale d'enregistrement du participant. L'inscription n'est valide et le participant définitivement enregistré que si et seulement si le dossier est complet et réceptionné « en ligne » par l'organisation (ou ses subrogés) au plus tard le 30 mai 2025 (minuit) . Le prestataire de l'organisateur est « Améthyste Création » (www.normandiecouseapied.com). Il est, dans sa mission, subrogé dans les droits de l'organisateur pour la perception et l'enregistrement du règlement du droit et des frais d'inscription acquitté par les participants. Un certificat de participation est émis par le prestataire qui atteste que le dossier du concurrent est complet.

L'inscription sur place est la procédure exceptionnelle. La présentation des éventuels participants au guichet d'inscription base EOLIA Normandie (de Saint Laurent sur Mer et non pas celle de Colleville sur Mer) doit s'effectuer le samedi 31 Mai 2025 entre 14 h 00 et 18 h 00 au plus tard. Les documents et attestations à produire pour l'inscription en ligne doivent être remis à l'organisateur sous forme papier (à défaut de possibilité de production numérique sur place pour quelques raisons que ce soit).

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires, et les documents et /ou attestations préalablement évoqués dans ledit règlement.

Les éventuels participants dont les dossiers seront incomplets le 31 mai 2025 ne pourront pas participer aux épreuves le 1 er Juin 2025.

Limitation des places

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et le nombre de places est limité comme suit :

OMAHA BEACH TRAIL 10 Km : 500 personnes maximum

OMAHA BEACH TRAIL 20 Km : 499 personnes maximum

Soit 999 personnes maximum

Omaha Beach Trail 2025 n'enregistrera pas plus de 999 participants. Dans l'hypothèse où le nombre maximum de participants n'est pas atteint à la date de clôture des inscriptions de l'une des deux épreuves, les places pourront être attribuées à des participants en attente sur l'autre épreuve de la manifestation.

Droit de participation

Afin de participer à la manifestation chaque coureur doit acquitter un droit de participation dont le montant est fixé comme suit :

- « OMAHA BEACH TRAIL – 10 Km » : 10 €
- « OMAHA BEACH TRAIL – 20 Km » : 20 €

Le droit de participation comprend les frais de l'inscription, le matériel de chronométrage, les ravitaillements spécifiques, un bracelet de participation, la prise en charge des frais de secours et d'urgence, un lot à chaque participant, les dotations podiums.

Les bracelets numérotés devront être retirés le dimanche 1^{er} Juin 2025 à partir de 07 h 00 à 09 h 00 ou le samedi 31 mai de 14 h 00 à 18 h 00 à la base Eolia de Saint-Laurent-sur-Mer (12 Rue Bernard Anquetil) .

Les Services de l'Etat, les collectivités locales (communes de Saint Laurent sur Mer, Vierville sur Mer , Colleville sur Mer), les collectivités territoriales (Isigny Omaha Intercom et le Département du Calvados), les divers propriétaires du foncier des parcours , ainsi que le Conservatoire Du Littoral, notamment sont sollicités afin de donner leur accord à la tenue de la manifestation. La manifestation n'est validée et mise en place que si et seulement si toutes les autorisations administratives juridiques et légales sont obtenues et la sécurité de l'épreuve et des participants assurée et validée par les autorités et structures habilitées .

A défaut la manifestation sera annulée et le remboursement des droits d'inscription sera effectué aux participants inscrits, sous déduction du prorata des frais engagés pour la tenue et le déroulé de la manifestation à la date de l'annulation. Ceci est accepté par les participants dès enregistrement de leur inscription complète ou non sur le site internet www.normandiecouseapied.com

Tout engagement est ferme et définitif.

Ravitaillement et secours

Les participants aux épreuves évoluent en semi autosuffisance. Notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides. L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillements solides et liquides et un dispositif secours conforme à la réglementation FFA en vigueur

L'emplacement et le nombre des dispositifs « Ravitaillement des Participants » et « Secours au Participants » sont décrits sur la carte des épreuves qui seront affichés à la Base Eolia Normandie (Rue Bernard Anquetil, près du poste de secours) à Saint-Laurent-sur-Mer.

Chronométrage

Les épreuves seront chronométrées et le classement des participants sera effectué par pointage électronique ou « manuel ».

Mise « hors course » d'un concurrent

Tout concurrent mis hors course pour quelque cause que ce soit par l'organisation et voulant poursuivre son parcours ne pourra continuer à courir le parcours emprunté qu'après avoir restitué son bracelet, et cela sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Classements et résultats

Les participants non arrivés à 13 h 00 seront classés « DNF ».

Pour chaque épreuve sont présenté au public (selon disponibilité) les trois premiers au classement dit « scratch » (toutes catégories d'âges confondues), en distinguant hommes et femmes.

Le classement de chaque épreuve sera annoncé au micro sur place et/ou par voie de publication sur les réseaux sociaux ou sur le site internet dédié www.normandiecouseapied.com

Les lots seront attribués sur place.

Règlement établi le 1 er Février 2025 pouvant être modifié jusqu'au 30 mai 2025
--